

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET
D'INTERPRETATION (CPPNI) DE LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES CABINETS OU ENTREPRISES DE GÉOMÈTRES-EXPERTS,
GÉOMÈTRES TOPOGRAPHES PHOTOGRAMMETRES, EXPERTS-FONCIERS
IDCC2543**

Représentants des Employeurs

CSNGT (Présent), UNGE (Absent), FENIGS (Absent)

Représentants des Salariés

CFTC (Présent), FO (Présent), Synatpau CFTD (Présent)

Coprésidence de la CPPNI

CSNGT (Collège employeur)
CFTC (Collège salarié)

Secrétariat de la CPPNI

Délégué Général de l'APGTP

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026
À 9H30**

APGTP : 54 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris Digicode 3426

TABLE DES MATIÈRES

1.	Approbation de l'ordre du jour.....	2
2.	Approbation du procès-verbal de la CPPNI GEO du 19 janvier 2026.....	2
3.	Négociation du projet d'accord de révision de l'article 1.2 de la CCN.....	2
4.	Négociation du projet d'avenant temporaire à l'article 12.4.2.1 relatif aux sources du financement du paritarisme de la CCN.....	2
5.	Négociation du projet d'accord sur les minimas conventionnels de la CCN.....	3
6.	Négociation du projet d'accord de révision du titre VIII de la CCN.....	3
7.	Calendrier des commissions 2026.....	3
8.	Questions diverses.....	3
8.1	Outils de communication paritaires.....	3
8.2	Courrier intersyndical de réponse au courrier AR de l'UNGE FENIGS du 13 janvier 2026.....	3

Conformément à l'article 4 de l'accord du 26 octobre 2017 de mise en place de la CPPNI, chaque organisation syndicale représentative dispose de deux sièges.

Conformément à l'article 6a de l'accord du 26 octobre 2017 de mise en place de la CPPNI, le secrétariat de la Commission est assuré par l'association paritaire.

Conformément à l'article 6a de l'accord du 26 octobre 2017 de mise en place de la CPPNI, la durée des mandats de Coprésidents est de deux ans.

L'ordre du jour appelle,

1. Approbation de l'ordre du jour

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent l'ordre du jour. Ils prévoient d'adresser une réponse conjointe à la suite du courrier AR de l'UNGE / FENIGS du 13 janvier 2026 qui sera traité en point divers.
Un point sur les outils paritaires est ajouté en point divers.

2. Approbation du procès-verbal de la CPPNI GEO du 19 janvier 2026

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent le compte rendu de la CPPNI GEO du 19 janvier 2026. Le Synatpau CFDT absent lors de cette CPPNI s'abstient.

Les partenaires sociaux décident unanimement de diffuser sur le site internet de l'APGTP les comptes rendus approuvés.

3. Négociation du projet d'accord de révision de l'article 1.2 de la CCN

DECISION

Les partenaires sociaux soumettent cet accord à signature sur table et via docusign du 5 au 7 février 2026.

4. Négociation du projet d'avenant temporaire à l'article 12.4.2.1 relatif aux sources du financement du paritarisme de la CCN

DECISION

Les partenaires sociaux soumettent cet accord à signature sur table et via docusign du 5 au 7 février 2026.

5. Négociation du projet d'accord sur les minimas conventionnels de la CCN

DECISION

Les partenaires sociaux soumettent cet accord à signature sur table et via docusign du 5 au 7 février 2026.

6. Négociation du projet d'accord de révision du titre VIII de la CCN

DECISION

Les partenaires sociaux soumettent cet accord à signature sur table et via docusign du 5 au 7 février 2026.

7. Calendrier des commissions 2026

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent le calendrier des CPPNI 2026.

8. Questions diverses

8.1 *Outils de communication paritaires*

DECISION

Les partenaires sociaux décident et demandent à l'APGTP de procéder à une refonte des outils de communication paritaires.

Pour se faire les partenaires sociaux vont transmettre à l'administrateur un courrier demandant la création un groupe de travail paritaire (20 février à 15h30 en visioconférence / 20 mars à 14h00 en visioconférence) pour élaborer un cahier des charges concernant les outils de communication paritaire qui sera présenté lors de la prochaine réunion de la gouvernance de l'APGTP le 31 mars 2026.

8.2 *Courrier intersyndical de réponse au courrier AR de l'UNGE FENIGS du 13 janvier 2026*

DECISION

Les partenaires sociaux décident d'adresser un courrier de réponse commun.

9. Validation du compte rendu de la CPPNI du 5 février 2026

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent le compte rendu de la CPPNI GEO du 5 février 2026.

CSNGT
Coprésident de la CPPNI Geo

CFTC
Coprésident de la CPPNI Geo

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL DE LA CPPNI DU 17 MARS 2026

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la CPPNI du 10 février 2026
3. Négociation d'un projet d'accord sur l'Activité partielle de longue durée (APLD)
4. Négociation d'un accord de désignation d'un observatoire de branche
5. Négociation d'un projet d'accord sur l'agenda social 2026 – 2031
6. Questions diverses

PROCES VERBAL APPROUVE DE LA CPPNI DU 5 FEVRIER 2026